LICENCE PROFESSIONNELLE

Gestion des organisations de l'économie sociale et solidaire

Mention : Administration des structures culturelles et du spectacle vivant

Visio d'information du 2 octobre 2026
10h-11h30

PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION
Direction de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
MINISTÈRE DE LA CULTURE
REGION REUNION
UNION EUROPÉENNE
Ce projet a été financé à l'aide du Fonds Européen de Développement Régional (FEDER), dans le cadre de la réponse de l'Union européenne à la pandémie COVID-19 (REACT-UE).
L'Europe s'engage à La Réunion
SAINT DENIS

Une licence pro “admin”…

1. Pourquoi ?
2. Comment ?
3. Avec qui ?
4. Quoi ?
5. Quand ?
6. Combien ?
7. Et maintenant ?

1. Pourquoi ?

Parce que le besoin

- est identifié sur le territoire depuis plus de vingt ans
- plus précisément lors de l'accord-cadre 2018-2022
- se confirme sans cesse, pour les compagnies, groupes, artistes, collectifs, lieux de diffusion et de résidence, structures d'accompagnement…

Parce qu'il n'existe pas aujourd'hui sur le territoire de formation professionnalisante de niveau Bac+3 spécifiquement dédiée à l'administration des structures culturelles et du spectacle vivant.
… alors que ces cursus existent ailleurs, notamment aux Antilles.

Les personnes souhaitant se former à ces métiers doivent donc quitter La Réunion. Et, souvent, trouvent du travail ailleurs.

La création de cette licence contribuerait ainsi à réduire les départs contraints et à construire localement un vivier de professionnel·le·s qualifié·e·s, au plus près des réalités et des besoins du territoire.

1. Pourquoi ?

Chaque année, via KOLET', la moitié des offres d'emploi concernent les métiers de l'"admin", l'"admin de prod"… On a recensé 22 appellations différents !

L'analyse des offres d'emploi diffusées via KOLET' entre 2023 et 2026 fait apparaître plusieurs tendances qui confortent directement la pertinence d'une licence professionnelle.

Le marché local recherche majoritairement :

- des profils de niveau Bac+3, correspondant au niveau de qualification d'une licence professionnelle
- des compétences hybrides, associant gestion, administration, production, communication et coordination
- des profils polyvalents, capables d'intervenir sur plusieurs dimensions du fonctionnement d'une structure ou d'un projet
- des professionnel·le·s rapidement opérationnel·le·s, les offres demandant relativement peu d'expérience longue

2. Comment ?

Une démarche collective

Mars 2025 : le groupe-métier “Administration” de KOLET’ se réunit sur le thème de la formation et propose l’idée d’une formation certifiante

Rendez-vous avec Mylène Lebon-Eyquem, doyenne de la faculté des Lettres à l’Université de La Réunion, qui oriente vers l’IAE

Le groupe de travail “Formation” du Coreps (Comité régional des professions du spectacle) missionne KOLET’ pour continuer le travail

Rencontre avec Jérôme Gardody, directeur de l’IAE

Cendrine Molina, adhérente de KOLET’, est recrutée par l’IAE pour créer de nouvelles formations.

Re-re-re groupe-métier

Affinage des volumes horaires

Validation de la maquette

Zordi !

3. Avec qui ?



Parmi les avantages :

- dispense de créer un nouveau cursus, ce qui aurait pris 3 ou 4 ans
- permet d'inscrire pleinement le spectacle vivant et la culture dans le champ de l'économie et du social.

L'IAE, Institut d'administration des entreprises
École de Management de l'Université de La Réunion

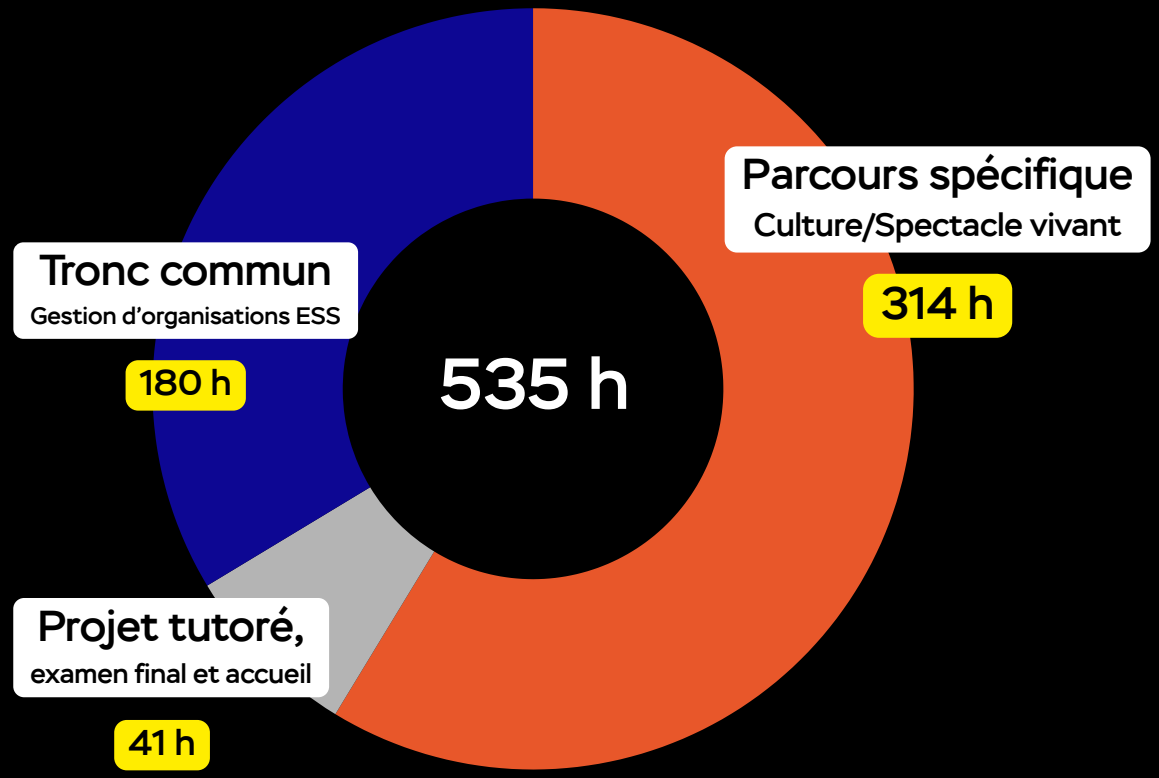
Qui propose déjà une licence pro
"Gestion des organisations de l'Economie Sociale et Solidaire"

La licence pro "Administration des structures culturelles et du spectacle vivant" serait donc une Mention de cette Licence Pro Goess.

PARCOURS GLOBAL

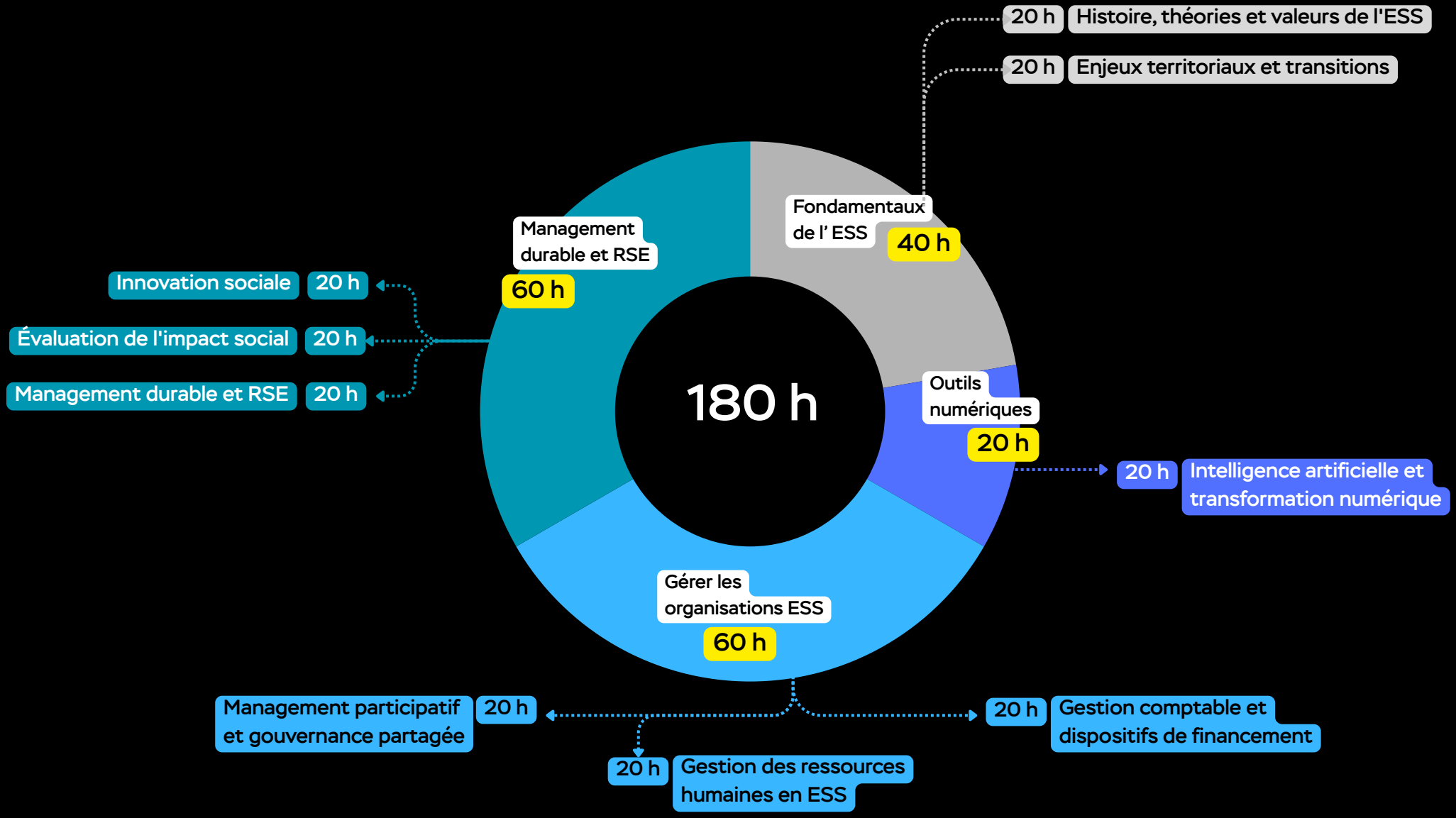
4. Quoi ?

- 535 h au total
  - 34% de l'horaire : tronc commun "ESS"
  - 59% de l'horaire : parcours spécifique culture/spectacle vivant
  - 7% de l'horaire : projet tutoré, examen final, accueil
- Sur 1 an
- En alternance ou parcours pro ou stage
- En présentiel à Saint-Denis
- 1ère rentrée en septembre 2027 puis tous les deux ans
- 15 à 25 étudiant·e·s
- Accessible à bac + 2 ou bac + expérience
- Diplôme obtenu : Licence pro (bac +3)



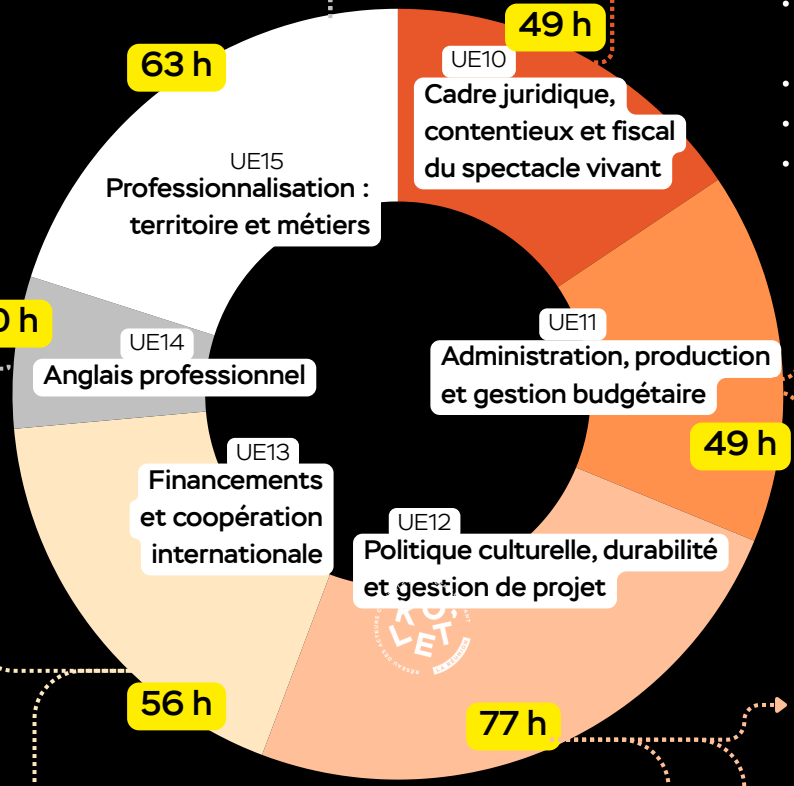
TRONC COMMUN

4 blocs de compétences



PARCOURS SPÉCIFIQUE

6 unités d'enseignement



Rencontres métiers 28 h

- administration et production dans le spectacle vivant (visites de lieux et compagnies, découverte des métiers, place de l'administrateur·rice…)
- initiation à la sécurité et à l'accueil du public (ERP)

Territoire 35 h

- Langue et culture créoles
- Introduction à l'histoire culturelle de La Réunion
- Approche de la médiation culturelle

Vocabulaire spécifique 20 h

aux structures culturelles et au spectacle vivant…

Financements de la culture et du spectacle vivant 35 h

- modèles économiques
- fiscalité et crédit d'impôt
- montage de dossiers de financement
- financements privés (mécénat, sponsoring, sociétés civiles)
- financements publics (États, collectivités, Europe et autres)

Coopération internationale 21 h

- méthodologies et partenariats (Océan Indien et autres)
- financements européens, COI…

21 h Les structures du spectacle vivant

- formes juridiques
- modes de fonctionnement
- cadre contractuel (convention, marché public)
- licences d'entrepreneur du spectacle

28 h Droits et responsabilités dans le spectacle vivant

- droits d'auteurs, propriété intellectuelle, droit commercial
- contentieux, responsabilité civile et pénale
- rôle et déontologie de l'administrateur·rice
- contrats du spectacle (rédaction, application)

21 h GRH et paie appliquées aux spectacles

- conventions collectives du spectacle
- bases de la paie
- gestion des postes de production

28 h Élaboration et suivi budgétaire d'un projet ou d'une structure

- production
- approche « compagnie »
- approche « diffuseur / salle »

35 h Politiques culturelles

- culture et spectacle vivant durables
- droits culturels
- égalité, inclusion

21 h Conduite et pilotage de projets culturels

- évaluation de projet (méthodologie)
- outils numériques pour la gestion de projets culturels

Communication opérationnelle 21 h

- réseaux sociaux
- relations presse
- posture professionnelle

6 Référentiels de compétences

BCC-SV1 (UE10)

Maîtriser le cadre juridique et contentieux du spectacle vivant

- Rédiger, négocier et mettre en application des contrats dans le respect du cadre conventionnel
- Identifier et sécuriser les droits d'auteur et de propriété intellectuelle attachés à une œuvre ou un projet
- Choisir le cadre contractuel adapté au fonctionnement d'une structure (marché public, licence d'entrepreneur du spectacle)
- Anticiper et gérer un contentieux, en identifiant les responsabilités civile et pénale engagées

BCC-SV2 (UE11)

Administrer et piloter la production d'un spectacle ou d'une structure

- Élaborer et suivre un budget de projet ou de structure, en anticipant les écarts
- Appliquer les règles de droit du travail et les conventions collectives du secteur du spectacle vivant
- Gérer les postes de production (contrats, planification) et comprendre les bases de la paie
- Adapter son analyse selon le point de vue d'une compagnie ou d'un diffuseur / d'une salle
- Exercer le rôle d'administrateur·rice avec déontologie ; dialoguer avec un prestataire de gestion sociale et en superviser la mission

6 Référentiels de compétences

BCC-SV3 (UE12)

Analyser les politiques culturelles et évaluer un projet

- Situer un projet dans le cadre des politiques culturelles et des droits culturels
- Intégrer les enjeux de culture durable et de spectacle vivant durable dans un projet
- Concevoir et mettre en œuvre l'évaluation d'un projet culturel
- Adopter une posture professionnelle pour défendre un projet auprès de partenaires et d'institutions
- Construire un projet de coopération internationale, notamment dans l'espace Océan Indien, et solliciter des financements européens

BCC-SV4 (UE13)

Mobiliser des financements et développer des coopérations

- Analyser le modèle économique d'une structure du spectacle vivant
- Identifier et solliciter des sources de financement (mécénat, sponsoring, aides publiques) ; monter un dossier de financement et en maîtriser les clés de réussite
- Mobiliser les dispositifs de fiscalité culturelle (crédit d'impôt)

6 Référentiels de compétences

BCC-SV5 (UE12/UE15)

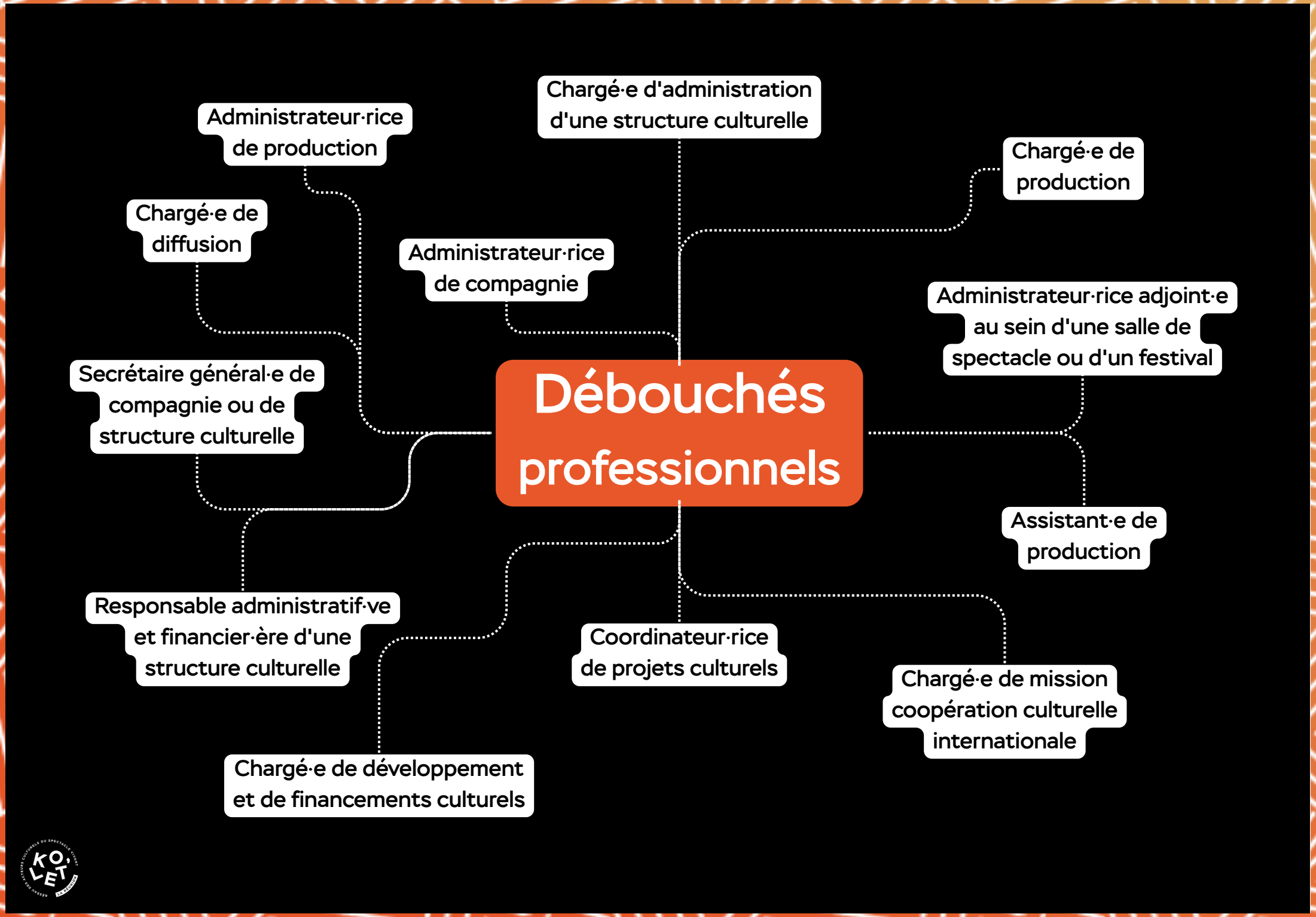
Piloter un projet culturel durable au sein du spectacle vivant

- Conduire et piloter un projet culturel de sa conception à sa réalisation ; utiliser les outils numériques dédiés à la gestion de projets culturels
- Intégrer les enjeux de durabilité, d'égalité et d'inclusion dans un projet ; organiser la sécurité et la réception du public lors d'un événement

BCC-SV6 (UE15)

Se positionner comme professionnel·le de la culture sur son territoire

- Situer son action dans le paysage culturel et l'histoire du spectacle vivant réunionnais
- Collaborer avec les personnes qui occupent les postes de communication et de médiation au sein d'une structure
- Identifier les typologies de structures et leurs modes de fonctionnement
- Mobiliser un réseau professionnel (compagnies, salles, festivals) construit pendant la formation


Débouchés professionnels
Administrateur·rice de production
Chargé·e d'administration d'une structure culturelle
Chargé·e de production
Chargé·e de diffusion
Administrateur·rice de compagnie
Administrateur·rice adjoint·e au sein d'une salle de spectacle ou d'un festival
Secrétaire général·e de compagnie ou de structure culturelle
Assistant·e de production
Responsable administratif·ve et financier·ère d'une structure culturelle
Coordinateur·rice de projets culturels
Chargé·e de mission coopération culturelle internationale
Chargé·e de développement et de financements culturels

Organisation et rythme

- La formation est conçue en alternance, sur un rythme pensé pour rester accessible à des étudiant·es en contrat (apprentissage ou professionnalisation) et à des intervenant·es professionnel·les en activité (CEV).

- Rythme pensé pour des alternant·es ET des intervenant·es professionnel·les en activité

- Calendrier-type (année académique, hors dates définitives)
  - Cours en soirée les mardis et jeudis (3h × 2 soirs), sur des semaines regroupées selon les mois — environ 222h sur l'année, un format compatible avec une activité salariée en journée.

  - Cours le lundi en journée, à raison de 7h, certains mois à 4 lundis, d'autres à 2 // environ 245h sur l'année.

  - Des regroupements plus intensifs (35h, répartis sur l'année) pour les temps forts pédagogiques et le travail de projet tutoré.

Accessibilité pour les structures d'accueil

- Les structures culturelles de La Réunion (compagnies, salles, festivals, collectivités) sont invitées à se positionner à la fois comme structures d'accueil d'alternant·es et comme viviers d'intervenant·es (CEV).

- Le rythme en soirées et en lundi journée a spécifiquement été conçu pour rester compatible avec une activité professionnelle du secteur.

- Groupements d’employeurs possibles

Accessibilité pour les étudiant·e·s

La licence s'adresse

- à des étudiant·es titulaires d'un Bac+2 (BTS, DUT, L2) souhaitant se spécialiser dans l'administration du spectacle vivant et des structures culturelles, en formation initiale ou en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation)
- à des professionnel·le·s en emploi souhaitant une certification
- à des personnes en reconversion, recherche d'emploi, intermittent·e·s, indépendant·e·s (CPF mobilisable)

Devenir chargé·e d'enseignement vacataire (CEV)

- La grande majorité des enseignements du parcours spécifique est confiée à des professionnel·les en activité (CEV), conformément à la demande du groupe de travail : les intervenant·es doivent être spécialisé·es et en activité dans les métiers concernés.

- Une note d'information sur les conditions pour être CEV a été rédigée et est actuellement en cours de validation auprès de l'administration de l'IAE (responsable administratif et responsable des CEV)

- Dossier à constituer par les candidat·es
  - CV et lettre de motivation
  - Copie des diplômes
  - Justificatifs de la compétence ou de l'expérience pédagogique
  - Présentation du contenu pédagogique envisagé pour le ou les modules visés

Les prochaines étapes

- Recueil des lettres d'intention des structures d'accueil (appel à manifestation d'intérêt)
- Finalisation de la maquette et du dossier
- Réunion de concertation du 27 octobre 2026
- Présentation au conseil d'administration de l'IAE, qui devra valider le parcours
- Passage en commission de formation universitaire
- Validation définitive, potentiellement décembre 2026
- La communication officielle sur la licence ne pourra être lancée qu'après les validations institutionnelles nécessaires.
- Rentrée espérée en septembre 2027

L'Afdas, un Opérateur de compétences engagé à La Réunion pour faire savoir, faire comprendre et faire agir

31 branches

Des secteurs **de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement**

6 missions régaliennes

- Développer l'alternance
- Favoriser la formation, en priorité dans les TPE-PME
- Soutenir les branches sur l'emploi et les certifications
- Accompagner les mutations économiques.
- Former les publics spécifiques (intermittents, artistes-auteurs)
- Soutenir la transition écologique des entreprises

Un réseau de proximité

1 délégation régionale située à Saint-Denis (boulevard du chaudron)

2 salariés au service des entreprises et les particuliers



Julien DUPRIEZ
Délégué régional



Samahé LIGIER
Conseillère Emploi Formation

1175 entreprises

99%
de TPE-PME
< 50 salariés

3791
salariés permanents

800 bénéficiaires particuliers

- → **Les artistes-auteurs**
- → **Les intermittents du spectacle et de l'audiovisuel**
- → **Les journalistes pigistes de la presse écrite, des agences de presse et de la presse en ligne**
- → **Les sportifs professionnels et les sportifs de haut-niveau**



RECRUTER VOS FUTURS SALARIÉS ET ALTERNANTS

L’Alternance
Une solution pour recruter vos futurs salariés

L’alternance c’est :
→ **Un contrat de travail**
→ **Une formation financée**
→ **Des aides complémentaires**

Le contrat d’apprentissage

Pour les **moins de 30** ans (sauf handicap) visant **un diplôme ou une certification inscrits au RNCP**

Le contrat de professionnalisation

Pour les **moins de 26 ans ou demandeurs d’emploi** de plus de 26 ans visant **une certification ou une qualification**

L’Alternant
Un salarié en formation



- Signe un **contrat de travail** qui lui confère un **statut de salarié**
- Bénéficie des **mêmes avantages** que les autres salariés de l’entreprise (mutuelle, ticket restaurant, etc.)
- Est soumis à **l’horaire de travail** applicable dans l’entreprise
- Respecte les **règles de l’entreprise** et reste loyal dans son travail
- **S’implique dans sa formation** (assiduité, examen)
- **Doit être accompagné** tout au long de sa formation

L’alternance
Les questions à se poser !



LE CONTRAT D’APPRENTISSAGE

"Préparer un diplôme en travaillant"

LE CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

"Former un nouveau salarié au métier tel qu’il est exercé dans votre entreprise"

Mon besoin :
Immédiat ?
À plus long terme ?

Formation diplômante, qualifiante ou professionnalisante ?

Le profil recherché:
Âge ? Maturité ?
Formation initiale ?…

Mes conditions d’encadrement (tutorat) ?
D’accueil ?
Logistiques ?

Présence à temps plein ou partiel ?
Rythme d’alternance adapté à mon organisation ?

Offre de formation disponible qui répond à mes besoins ?

Mon prévisionnel budgétaire pour recruter ?

Les contrats en alternance
Simulez le coût contrat en un clin d'œil !

Un simulateur et comparateur de coûts du contrat

- **Estimer** la rémunération de votre alternant,
  - → **Contrat d'apprentissage** : % du SMIC ou SMC* selon l'âge et l'année du cycle de formation
  - → **Contrat de professionnalisation** : % du SMIC ou SMC* selon l'âge et son niveau de qualification le plus élevé.
- **Calculer** les coûts pédagogiques de sa formation et votre éventuel reste à charge
- **Comparer** les coûts entre les contrats

*SMC : Salaire minimum conventionnel



Lancez-vous !

Focus apprentissage

Calcul du financement de la formation

Tous niveaux

→ Montant financé calculé en jours (de date à date)

→ Minoration de la prise en charge pour les formations à plus de 80% de temps à distance

→ Maintien du plancher de 4 000 € minimum de niveau de prise en charge

Pour les Niveaux 6 et 7 (Bac +3 et plus)

→ Participation obligatoire forfaitaire des employeurs de **750 €** (franchise)

exemple

Coût formation (1an)	*12 000 €*
Niveau de Prise En Charge (NPEC) annuel	*10 000€*
Financement Afdas	*10 000 € - 750 €*

A financer par l'employeur :
participation obligatoire 750 €
+ reste à charge formation 2000 €

Les contrats en alternance

Aides à l'embauche

Contrat d'apprentissage

→ **Etat** : aide exceptionnelle pour les contrats conclus à compter du 8 mars et qui démarrent au plus tard le 31 décembre 2026 :

- **6 000€** si situation de handicap

	Entreprises de moins de 250 salariés	Entreprises de 250 salariés et plus
Niveaux 3 et 4 (Infra Bac et Bac)	5 000 euros	2 000 euros
Niveau 5 (BTS)	4 500 euros	1 500 euros
Niveaux 6 et 7 (Licence, Master)	2 000 euros	750 euros

→ **Afdas** : aide à la fonction maître d'apprentissage **650 €** pour les structures inférieures à 11 ETP

→ **Agefiph** : **3 000 €** aide à l'embauche d'une personne handicapée

Contrat de professionnalisation

→ **France travail** : aide à l'embauche

- de 26 ans et plus **2 000 €** maximum

→ **Afdas**

- aide à la fonction tutorale **650 €** pour les structures inférieures à 11 ETP

→ **Agefiph** : **3 000 €** aide à l'embauche d'une personne handicapée.

Les aides au tutorat de l’Afdas



La formation des tuteurs et maîtres d’apprentissage

- **Le tuteur ou maitre d’apprentissage** peut être le salarié, le conjoint collaborateur ou le chef d’entreprise
- **Le financement** : 15 € HT/heure dans la limite de 21 heures (si la formation excède 15 € HT/heure, le coût sera financé intégralement sur les fonds propres de votre entreprise)
- Catalogue clé en main des formations au tutorat-maître d’apprentissage

L’aide à la fonction tutorale

- Pour les entreprises **<11 salariés**
- Une aide de **65 € / mois pendant 10 mois** (soit 650 € max)*
- Pas de financement si le contrat est rompu dans les 3 premiers mois
- Joindre le formulaire lors du dépôt de votre dossier

*dans la limite des fonds disponibles

Alternance : les outils à votre disposition



Recruter Autrement
Définir le poste et créer une annonce attractive

Cart'apprentissage
Trouver la bonne formation



Calcul'Alternance
Evaluer le budget nécessaire

La bonne alternance
Trouver le bon candidat

La bonne alternance

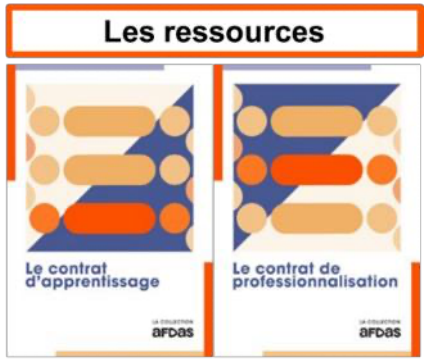
Offre Clé en main afdas

Formation Tuteur
Sécuriser l'intégration et la réussite de l'alternant

Portail Mya
Obtenir un financement Afdas

Catalogue Clé en main
et Formation tutorat & handicap
100% pris en charge*

2 guides dédiés



*en fonction des conditions actuelles en vigueur

Calcul’Alternance

Un simulateur et comparateur de coûts du contrat

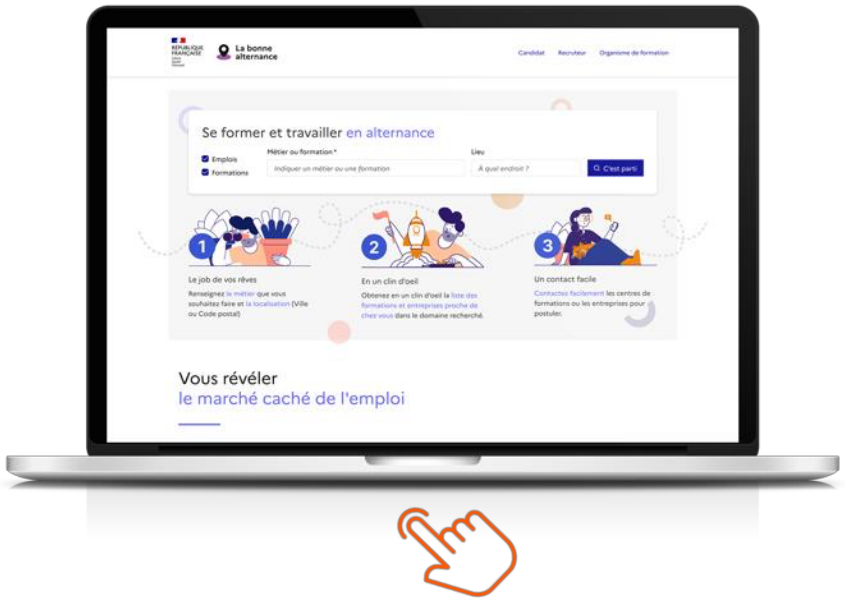
- **Estimez** la rémunération de votre alternant, les coûts pédagogiques de sa formation et votre éventuel « reste à charge »
- **Comparez** les coûts entre le contrat d’apprentissage et le contrat de professionnalisation
- **Ne passez pas à côté** des dernières actualités réglementaires



Lancez-vous !

La Bonne Alternance
Un outil efficace pour booster votre recrutement en alternance

La bonne alternance



→ Pour qui ?

- Les **candidats** en recherche d'alternance
- Les **entreprises** qui y publient leurs offres de poste
- Les **organismes de formation**

→ Dans quel but ?

- ☑ **Mettre en relation** les entreprises et les candidats
- ☑ **Publier gratuitement** des offres de poste en alternance
- ☑ **Trouver** les bons candidats
- ☑ **Identifier** des centres de formation

Passez à l'action !
Vos démarches administratives en toute simplicité !

1. **L'entreprise ou le CFA crée le contrat sur le portail MyA**
2. **L'Afdas instruit et valide le dossier**
3. **L'Afdas transmet le dossier à l'ASP***
4. **L'Afdas informe l'entreprise et le CFA de la validation du dossier**
5. **L'Afdas règle directement la formation au CFA**

des Paiements (plateforme Sylae)

Un numéro unique à votre service du lundi au vendredi de 9h à 17h

01 44 78 39 39

Pour nous joindre :

Julien DUPRIEZ
Délégué Régional

Tél. 06.92.59.39.01
Mail : j.dupriez@afdas.com

Adresse :
Centre d'affaires Triton
7 boulevard du Chaudron
97490 Saint-Denis (Sainte-Clotilde)

Samahé LIGIER
Conseillère Emploi Formation

Tél. 06.92.41.04.02
Mail : s.ligier@afdas.com

Adresse :
Centre d'affaires Triton
7 boulevard du Chaudron
97490 Saint-Denis (Sainte-Clotilde)

Calcul de la rémunération minimale
En contrat d'apprentissage

Salaire Brut du contrat d'apprentissage en % du SMIC au 1er juin 2026 sur une base de 35h hebdomadaire

Situation	16 à 17 ans	18-20 ans	21-25 ans*	26 ans et plus *
			** Application d'un % SMC en fonction du poste occupé par l'apprenti quand celui-ci est plus favorable que le SMIC*	
1ère année du cycle (BTS / licence / master …)	**27 %**	**43 %**	**53 %***	**100 %***
	504,10 €	914,84 €	989,52 €	1 867,02 €
2ème année du cycle ou licence pro	**39 %**	**51 %**	**61 %***	**100 %***
	728,14 €	952,18 €	1 138,88 €	1 867,02 €
3ème année du cycle (licence ou 3ème année de bachelor)	**55 %**	**67 %**	**78 %***	**100 %***
	1 026,86 €	1 250,90 €	1 456,28 €	1 867,02 €

Le pourcentage de rémunération **change :**

- Après la première année de contrat dans votre structure
- **en cours d'année** au premier jour du mois suivant la date anniversaire
- **chaque nouvelle année calendaire d'exécution** du contrat (365 jours calendaires)

Calcul de la rémunération minimale
En contrat de professionnalisation

Salaire du contrat de professionnalisation en % du SMIC au 1er juin 2026 sur une base de 35h hebdomadaire (base légale)		
	Niveau de formation < Bac professionnel (bac général et infra)	**Niveau de formation ≥ Bac professionnel ou équivalent (bac pro / bac techno / BP, bac +2 ...)**
16 à 21 ans	**55 %**	**65 %**
	1 026,86 €	**1 213,56 €**
21 à 25 ans révolus	**70%**	**80 %**
	1 306,91 €	**1 493,62 €**
26 ans et plus	**100% SMIC ou 85 % du SMC, le plus favorable s'applique**	
	1 867,02 €	

Des branches et conventions collectives prévoient des modalités de calcul plus favorables. LIEN

Le pourcentage de rémunération **change en cours d'année** au premier jour du mois suivant la date anniversaire